

Conditions générales

Hébergement : Le client doit adresser par écrit la rooming list (liste nominative des participants pour l'attribution des chambres) au plus tard **15 jours avant la date d'arrivée**. Les chambres prévues sont mises à disposition des bénéficiaires à partir de 15h00 le jour d'arrivée. Les chambres doivent être libérées au plus tard à 12h00 le jour du départ.
Toutes les chambres et les suites sont "non-fumeur".

Les Bains & Wellness : Les massages et les soins réservés et non annulés au moins 24h à l'avance seront facturés à 80 % de leur valeur. Il est recommandé à toutes les personnes ayant un antécédent cardio-vasculaire et aux femmes enceintes de prendre l'avis de leur médecin traitant avant d'accéder à nos installations. Les enfants sont admis aux bains dès 4 ans sur présentation d'une pièce d'identité et doivent être accompagnés d'un adulte. L'accès aux soins est possible dès l'âge de 16 ans révolus.

Modification : Le client devra informer l'établissement par écrit avant la date d'arrivée, en cas de modification du nombre de participants à la manifestation. La diminution du nombre de participants, concernant notamment l'hébergement, les repas et les réunions, ainsi que le changement de date de la réunion ou du séminaire sont considérés comme une annulation et sont régis par l'article "Annulation".

Annulation : Pour toute annulation totale ou partielle (diminution du nombre de participants ou de la durée de la manifestation), le client est redevable de frais d'annulation représentant un pourcentage du montant contractuel. Ce pourcentage varie en fonction de la date d'annulation selon la grille ci-après. Toute annulation doit être effectuée par écrit.

	- de 48 heures avant l'arrivée (15h)	- de 96 heures avant l'arrivée (15h)	de 5 à 14 jours avant l'arrivée (15h)	+ de 15 jours avant l'arrivée (15h)
1 à 4 chambres/participants	100%	0%		
De 5 à 14 chambres/participants	100%		0%	
+ de 15 chambres/participants	100%	50%	0%	

Facture & règlement: Tous les extras (minibar, blanchisserie, soins, ect...) ou autres prestations réclamées par les participants en sus des prestations incluses dans le contrat doivent être réglés par eux sur place avant leur départ. En cas de non règlement, ces prestations seront facturées au client qui est solidairement responsable de leur paiement.

Les prestations non consommées dans le cadre d'un forfait ne peuvent donner lieu à minoration du prix.

Nos factures sont payables à réception suivant le délai indiqué sur celle-ci. Le règlement devra être effectué en francs suisses (CHF). En cas de retard de paiement, le client s'expose à des pénalités de retard égales au taux d'intérêt légal calculées sur le montant figurant sur ladite facture.

Responsabilité : Le client sera tenu pour responsable de tous les dégâts causés par lui-même, les participants ou les invités de la manifestation et de toute disparition constatée dans les installations et le matériel de l'Hôtel, de même que des dommages causés à la personne et aux biens des autres clients. L'Hôtel décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vol, dégradation, incendie...) affectant les biens de toute nature apportés par le client ou les participants, quelque soit l'endroit ou les biens sont entreposés. Le client doit donc assurer la garde de ses biens et matériels apportés par lui-même ou les participants.

Fait à Lavey-les-Bains le 4 décembre 2015